



# BILAN DE COMPÉTENCES

## LES OBJECTIFS !

Analyser vos compétences professionnelles et personnelles, vos aptitudes et vos motivations. Faire le point sur vos objectifs de carrière et de développement. Prendre conscience de vos potentialités. Elaborer une stratégie de mise en œuvre de votre projet avec l'environnement socio-professionnel. Établir un plan d'action

## NOS ATOUTS

**DES OUTILS ADAPTÉS À CHAQUE PROFIL**  
**BIENVEILLANCE, ÉCOUTE, EMPATHIE ET TRANSPARENCE**  
**MÉTHODE CRÉÉE PAR NOTRE PSYCHOLOGUE**  
**UN SUIVI POST-BILAN**

sem 2 - 2023 - sem 1 - 2024 : 2 BC terminés 100 % taux de satisfaction ; taux de réalisation de suivi à 6 mois 100%

## MODALITÉS PRATIQUES

### DURÉE

24 heures maximum réparties sur 8 à 12 semaines (rendez-vous hebdomadaire de 2 heures) ; durée personnalisée en fonction des besoins.

### SESSIONS

Entrées et sorties permanentes ; veuillez nous consulter pour les dates de rendez-vous

### LIEU DE FORMATION

Nice : 2 avenue Brown Séquard 06000 Nice / Cannes : 6 boulevard Carnot 06400 Cannes

### POUR QUI ?

Salarié CDD / CDI, demandeur d'emploi, particulier, fonctionnaires (FPE, FPH, FPT)

### DISPOSITIFS DE FINANCEMENT

CPF, France Travail, financement employeur, financement particulier

### RÉALISATION

En présentiel, à distance ou en modalité hybride

Accompagnement personnalisé ; souplesse horaire (y compris le samedi et en dehors des horaires de bureau)

# PROGRAMME DE FORMATION

LE DÉROULEMENT DU BILAN DE COMPÉTENCE EST ORGANISÉ EN 3 PHASES ART. R6313-4 DU CODE DU TRAVAIL - DÉCRET N°2018-1330 DU 28.12.18 (JO DU 30.12.18.ART 2)

## PHASE 1 : LA PHASE PRÉLIMINAIRE

Analyser votre demande et vos attentes  
Co-définir le format et les modalités les plus adaptées à vos besoins  
Formaliser vos valeurs et vos motivations professionnelles

## PHASE 2 : INVESTIGATION INDIVIDUALISÉE

Analyser votre personnalité et vos intérêts professionnels  
Identifier les compétences acquises dans votre parcours  
Repérer les compétences transférables aux nouvelles situations  
Évaluer votre connaissance générale et professionnelle  
Élaborer un ou plusieurs projets professionnels

## PHASE 3 : CONCLUSION

Recenser les facteurs à même de favoriser ou non les projets identifiés  
Identifier les étapes de la mise en œuvre des projets et construire des plans d'actions

## DÉROULEMENT

18 à 20 heures d'entretien avec le consultant  
4 à 6 heures de travail personnel pour réaliser des recherches et des enquêtes professionnelles

## ÉVALUATION ET SUIVI

Test de personnalité  
Grilles de positionnement et de progression  
Travail sur le portefeuille de compétences  
Plateforme découverte métiers  
Plateforme digitale accessible tout au long du bilan  
Évaluation de satisfaction de l'accompagnement  
Suivi à 6 mois

## ACCESSIBILITÉ

### NICE

Bus : Ligne n°37, Arrêt : La Chameraie/Cimiez Ligne n°5, Arrêt : Musée Chagall Ligne n°33, Arrêt : Docteur Moriez  
Train : Gare SNCF Nice Ville (15 min à pied) Gare de Riquier (20 min à pied)  
Tramway Nice : Ligne 1 : Henri Sappia - Pont Michel  
Accessibilité : Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite

### CANNES

Transports en commun : Bus : Ligne n°1-12-35 620-630-20-200-832,  
Arrêt : VAUBAN  
Accessibilité : Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite

## TARIFS : 1590 € NET DE TAXE

Adaptation du dispositif d'accueil pour les personnes en situation de handicap : des référents handicap sont mobilisés pour vous accueillir et vous informer, participer à l'organisation de votre parcours, communiquer sur l'accessibilité et assurer le lien avec les partenaires.

Contact sur Nice : Yamina ABDA  
Contact sur Cannes : Céline RESPAUT

## CONDITIONS D'ADMISSION

Pas de prérequis

Proposition d'entretien d'information 48 heures après la prise de contact

Démarrage 10 à 15 jours après l'entretien d'information

## LES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

Le bilan de compétences ne peut être réalisé qu'avec le consentement du salarié (Art L6313-10 du Code du travail) ou du demandeur d'emploi

- Confidentialité est totale ;
- Professionnalisme repose sur la qualité d'écoute et la non-ingérence dans les décisions à prendre par la personne ;
- Équité entre les différents interlocuteurs est requise par le consultant ;
- Obligation de moyens non de résultat du consultant ;
- Bilan est remis en main propre, signé par le salarié et le consultant. En aucun cas, le bilan n'est transmis à un tiers.
- Documents élaborés lors du bilan de compétences sont aussitôt détruits sauf demande écrite du bénéficiaire. Dans ce dernier cas, ils sont conservés pendant 3 ans au maximum. (décret n°2023-1350 du 28 décembre 2023)

## PREMIER ENTRETIEN GRATUIT ET SANS ENGAGEMENT

ESCCOM FORMATION PROFESSIONNELLE CANNES

6 Boulevard Carnot  
06400 CANNES  
04 92 98 08 29

formationcannes@ecole-esscom.com

ESCCOM FORMATION PROFESSIONNELLE NICE

Le Paradisio - 2 Avenue Brown Séquard  
06000 NICE  
04 93 53 55 55

formationnice@ecole-esscom.com